



POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE ECHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Evangère, LAFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

| Départs de Saumur pour Nantes. | | | Départs de Saumur pour Paris. | | | Départs de Saumur pour Tours. | | |
|--------------------------------|-------|----------|-------------------------------|--------|---------------|-------------------------------|--------|---------------|
| 7 heures 06 minut. | soir, | Omnibus. | 9 heures 50 minut. | matin, | Express. | 8 heures 02 minut. | matin, | Omnib.-Mixte. |
| 4 — 35 — — | — | — | 11 — 25 — — | — | Direct-Mixte. | 7 — 52 minut. | matin, | Omnibus. |
| 3 — 36 — — | — | — | 5 — 31 — — | soir, | Omnibus. | 9 — 57 — — | — | — |
| 9 — 04 — — | — | — | 9 — 57 — — | — | Poste. | | | |
| Départ de Saumur pour Angers. | | | Départ de Saumur pour Paris. | | | Départ de Saumur pour Tours. | | |
| 1 heure 02 minutes | soir, | Omnibus. | 11 — 25 — — | — | Direct-Mixte. | 8 heures 02 minut. | matin, | Omnib.-Mixte. |

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans la France :
Un journal italien, l'Armonia, a publié sur la dépêche adressée par M. Drouyn de Lhuys à notre représentant auprès de la cour de Turin, des renseignements inexacts, que plusieurs journaux français ont reproduits.

Un de nos correspondants de Turin, à qui sa position permet d'avoir eu connaissance de ce document, nous en transmet l'analyse suivante, qui est évidemment conforme à la vraie direction de la politique française en Italie.

M. Drouyn de Lhuys exposerait, dans sa dépêche, que le cabinet français s'est borné à décliner toute discussion sur la circulaire du général Durando, en déclarant nettement qu'elle ne pouvait servir de base à une négociation et qu'elle était en opposition avec la tradition constante de la politique française en Italie.

Un coup d'œil rapide jeté sur les événements de 1848, suffit pour mettre en relief cette opposition.

En effet, lorsque le gouvernement pontifical a été renversé, en 1848, par un mouvement anarchique, la France est intervenue dans le but de le restaurer et de le soutenir, au nom d'un intérêt d'ordre supérieur et universel. Les circonstances ont exigé le maintien d'un corps d'armée à Rome, pour garantir la sécurité et l'indépendance du souverain pontife.

Le gouvernement sarde, alors sous le ministère de Gioberti, se montra favorable à cette politique et lui donna son assentiment.

Depuis lors, la France a rendu au Piémont, en particulier, et à l'Italie, en général, de signalés services. Le souvenir et les bienfaits de la campagne de 1859 l'attestent hautement.

Mais après la conclusion de la paix, et lorsqu'à Zurich il s'est agi d'organiser le nouvel état des choses, le gouvernement de l'Empereur, en

même temps qu'il donnait les preuves les plus manifestes de sa sympathie pour l'Italie, ne cessait de faire connaître au cabinet de Turin qu'il entendait ne pas se départir de la protection dont il couvrait les Etats pontificaux et qu'il maintiendrait ses troupes à Rome.

Un peu plus tard, l'Italie perdait un homme d'Etat d'une rare élévation d'esprit. La France, comprenant l'étendue de cette perte pour un Etat naissant, qui avait besoin de cette main ferme et habile dans l'œuvre difficile de son organisation, a tenu à venir en aide au nouveau royaume et l'a reconnu officiellement.

Mais cette reconnaissance a été accompagnée de la déclaration formelle que rien n'était changé en ce qui concerne l'occupation de Rome.

Lorsqu'une invasion violente a fait perdre au saint-siège quelques-unes de ses provinces, le cabinet français n'a pas hésité à blâmer sévèrement cet acte, et a rompu ses rapports diplomatiques avec le cabinet de Turin.

Le gouvernement impérial a donc constamment exprimé sa ferme résolution de préserver Rome contre toute agression, et d'y sauvegarder l'indépendance et la souveraineté du pape.

Dernièrement, une entreprise téméraire a paru menacer les Etats du saint-siège. — La France n'aurait pas permis qu'un rebelle violât le territoire pontifical; elle aurait su étendre sa main protectrice pour écarter ce danger. — Le gouvernement italien a eu la sagesse d'arrêter lui-même ce mouvement révolutionnaire.

La France a applaudi à cet acte de vigueur. Mais ce serait une erreur de penser que, pour récompenser la modération et l'énergie du cabinet de Turin, le gouvernement français dut dévier de sa politique et évacuer Rome.

C'est évidemment cette erreur qui a inspiré la circulaire du général Durando. Le cabinet français ne peut l'admettre comme point de départ d'une négociation. A aucune époque, il n'a donné ni au Piémont, ni à l'Italie l'espérance

qu'il leur sacrifierait Rome et la papauté.

La politique du gouvernement de l'Empereur se caractérise ainsi par tous les antécédents que M. Drouyn de Lhuys énumère dans sa dépêche. Cette politique a toujours été dirigée dans un esprit de conciliation, qui ne sépare pas les intérêts de l'Italie des droits de la papauté. C'est cette conciliation que la France a toujours poursuivie, et à laquelle le ministre fait appel de nouveau.

Notre correspondant, en nous transmettant cette analyse, ajoute que la note de M. Drouyn de Lhuys est empreinte du sentiment de la plus parfaite modération et d'une sympathie profonde pour l'avenir de l'Italie.

Le bruit court à Berlin que M. de Bismark est revenu de Paris avec des pensées de modération et de conciliation, qu'il aurait puisées auprès de S. M. Napoléon III. Le cabinet prussien serait même disposé à céder, sur la question du service biennal dans l'armée, c'est-à-dire sur le point de départ du conflit; au vœu exprimé par la Chambre des représentants.

Nous ne savons ce que cette nouvelle peut avoir de fondé. Mais, ce que nous pouvons assurer, c'est que si l'Empereur avait eu des conseils à donner au principal ministre de Sa Majesté prussienne, ces conseils auraient été nécessairement conformes à la politique de conciliation qu'il cherche à faire prévaloir dans les questions intérieures comme dans les questions extérieures.

(La France.)

Lord Palmerston a prononcé, au banquet d'installation du nouveau lord-maire, un discours qui a causé un vif désappointement à Londres. On s'attendait à quelques explications sur les tentatives faites en ce moment pour amener un armistice entre le Nord et le Sud de l'Amérique. Lord Palmerston, tout en déplorant la détresse du Lancashire, et en exprimant l'espoir que la

PEURLETON.

EDMÉE

(Suite.)

XXXIII. — L'AMÉTHYSTE.

A quelques jours de là, un matin, le jeune commis se trouvait dans le cabinet de M. Delapalme attendant l'arrivée de ce dernier. Il était près de neuf heures, et l'honorable industriel avait l'habitude d'être au travail à huit heures. Il n'avait plus alors, il est vrai, les mêmes raisons d'activité : sa fabrique était brûlée et la fortune qui lui aurait permis de la relever, allait passer en d'autres mains. Mais il lui restait à liquider ses affaires, à effectuer ses recouvrements et à faire face aux engagements pris par lui. Tout ce qu'il demandait à Dieu, c'était que son actif et son passif vinsent à se balancer.

Une valeur de cent mille francs, somme à laquelle était estimée la papeterie de M. Delapalme, ne se créait pas sans efforts, et tous les bénéfices réalisés par lui, dans un espace de dix ans, avaient passé là.

Il retirait, il est vrai, des revenus importants de l'affermage de ses immeubles; mais une grande partie de ces revenus avait été employée en améliorations et augmentations de tout genre, et le reste, en actes de munificence : dons pour réparations d'églises, constructions de maisons d'écoles, fondations de lits dans les hospices, aumônes individuelles, — et la charité de l'excellent hom-

me ne s'arrêtait pas aux limites de sa commune, mais s'étendait aussi loin que ses ressources le permettaient. Il eût pu, certes et grandement, vivre de ses revenus et satisfaire son penchant pour la bienfaisance; mais son père exerçait la profession de papetier et c'était pour lui un acte de piété filiale de continuer l'exercice de la profession paternelle. Le travail, sous ses formes multiples, était, d'ailleurs, à ses yeux, un devoir sacré, auquel il n'était permis à personne de se soustraire, sinon pour une cause légitime et sérieuse. Il n'était pas, selon lui, pour le riche, de meilleur exemple à donner à l'ouvrier, que l'exemple du travail, non moins salutaire à l'âme que profitable au corps.

Valentin contemplant avec tristesse le cabinet de travail de son patron, cette retraite paisible d'où étaient parties tant de commandes, c'est-à-dire tant de travail virtuel, et qui allait peut-être servir aux plus vulgaires usages de la vie domestique.

En ce moment la demi-heure sonna à la pendule placée sur la cheminée.

— Neuf heures et demie ! se dit Valentin !... M. Delapalme ne descendra qu'après déjeuner, et il allait se retirer, lorsqu'il entendit frapper discrètement à une porte du cabinet communiquant avec les appartements de M. Delapalme.

— Entrez ! s'écria spontanément Valentin.

La porte s'ouvrit et M^{lle} Delapalme apparut aux regards du jeune commis.

— Ah ! pardou, monsieur, s'écria Edmée, en rougis-

— Mademoiselle... de grâce... murmura Valentin, troublé jusqu'au fond de l'âme.

— Je croyais mon père à son cabinet...

— J'avais également espéré l'y rencontrer...

— Monsieur...

— Oh ! mademoiselle... Je me retire...

— Je me reprocherais, monsieur... Restez, je vous en prie...

— Un désir de vous est un ordre...

— Ah ! monsieur, vous donnez à mes paroles un sens...

— Je vous ai offensée, peut-être... Pardonnez-moi, mademoiselle... Un mot de grâce...

— Monsieur, je...

— Permettez-moi de vous exprimer... Croyez... Oh ! croyez à la vive part que je prends aux malheurs qui affligent M. votre père.

— Votre dévouement, lors de l'incendie, monsieur, parle assez haut en faveur de la noblesse de vos sentiments...

— Merci de ces bonnes paroles, mademoiselle; mais le peu que j'ai fait pour votre maison, n'égalera jamais le touchant accueil fait par vous à ma sœur, et l'un de nous deux est débiteur de l'autre; c'est moi envers vous, mademoiselle, et le fardeau de la reconnaissance est si léger à mon cœur, qu'il veut le porter toute sa vie et par de là, s'il plaît à Dieu.

— Monsieur...

— Mademoiselle, je vous parle sans doute en ce moment, sans témoins, pour la dernière fois... (Permet-

cause de cette détresse cesserait bientôt, s'est borné à déclarer qu'il n'y avait aucune probabilité que les belligérants fussent animés de dispositions plus conciliantes; ce qui signifie, selon le *Morning-Post*, que, dans la pensée du noble lord, le temps de la médiation ne serait pas encore arrivé. (La France.)

Une dépêche télégraphique prétend que la candidature de l'archiduc Maximilien au trône de grec est désavouée à Vienne. La candidature du comte de Flandre est également démentie par les journaux belges. (Idem.)

Une dépêche de Constantinople nous annonce qu'on s'occupe activement de l'armement de l'escadre qui doit transporter les troupes ottomanes dans le golfe d'Arta, sur la côte d'Albanie.

Ces troupes font partie du corps d'observation dont la formation vient d'être ordonnée par le divan. On assure que le commandement de ce corps d'armée est réservé à Omer-Pacha, et qu'il sera exercé provisoirement par Ismail-Pacha, qui s'est distingué pendant la guerre de Crimée. (Idem.)

L'Agence Havas publie la note suivante :

Le sens d'une proclamation au peuple hellène, signée Grivas et communiquée aux journaux de Paris, a été complètement dénaturé par la fausse date qui lui a été donnée.

Ce document daté du 5/17 octobre, publié par le journal grec *Ethnophylax* (protecteur du peuple), du 18/30 octobre, arrivé samedi à Paris, est, par conséquent, antérieur à la révolution, qui a eu lieu les 21 et 22 octobre.

Nous recevons d'Athènes, le 6 novembre, les informations suivantes :

Le parti monarchique s'organise d'une manière sérieuse dans la capitale. D'après les renseignements qu'il a reçus des provinces, le nom du candidat qui rencontre le plus de faveur dans les populations, est celui du duc de Leuchtenberg.

De parti dévoué à l'Angleterre, pour ruiner la candidature du prince, répand partout le bruit qu'elle est incompatible avec les stipulations du traité de 1832, mais le peuple grec se regarde comme souverain et, en cette qualité, ne se trouve pas lié par les actes de la diplomatie. S'il donne à la majorité des députés le mandat impératif de voter pour le duc de Leuchtenberg, il invoquera évidemment le principe de la souveraineté nationale, garantie par la non-intervention. (La France.)

Il vient de se produire en Belgique, au sujet des fortifications d'Anvers, un incident qui mérite d'être signalé. Le conseil communal d'Anvers avait adressé au roi Léopold une requête contre la construction de l'un des forts compris dans le nouveau plan de fortifications. Cette requête ayant été rejetée, vingt-et-un conseillers municipaux sur trente ont donné leur démission. Le bourgmestre, qui n'avait pas donné la sienne, a été accueilli, au sortir de l'hôtel-de-ville, par

des démonstrations peu cordiales. La ville d'Anvers se soucie peu d'être protégée par des fortifications qui, en cas de guerre, la désigneraient à tous les efforts de l'ennemi. (Idem.)

La *Discussion* de Turin croit que le voyage du roi à Naples n'aura pas lieu avant le mois de décembre. L'état de siège doit être levé auparavant, et la date où cette mesure sera prise n'est pas encore fixée.

On mande d'Avellino que la plupart des brigands, formant la bande de Cateniello, sont venus spontanément se constituer prisonniers. Le reste de la bande a été dispersé. — Havas.

On mande des frontières polonaises, le 10 novembre :

Hier, dans l'après-midi, le chef actuel de la police secrète, à Varsovie, a été poignardé dans les escaliers de la maison qu'il habitait. Le cadavre avait les oreilles coupées. Les auteurs de ce crime ne sont pas encore découverts.

Cracovie, 10 novembre, soir.

Les récentes arrestations faites en Pologne se rattachent, suivant une lettre de Varsovie, à un vaste complot ayant pour but la délivrance du pays. Ce complot aurait des ramifications en Lithuanie, en Volhynie et en Podolie.

On ajoute qu'on en a trouvé des traces même dans l'armée. — Havas.

On mande de Téhéran : Le gouvernement persan attend le retour d'un courrier envoyé à Dost-Mohammed par le ministre anglais. En cas de réponse négative, les troupes persanes passeront la frontière. — Havas.

On assure que l'armée de Dost-Mohammed, chef des Afghans, après avoir occupé Hérat, marcherait sur Mesched, chef-lieu du Khorasan. On s'attend à une bataille entre ses troupes et l'armée persane, qui serait livrée sous les murs de cette place.

Si ces faits se confirment, la lutte prendra des proportions d'autant plus importantes, que deux des grandes puissances, l'Angleterre et la Russie, sont intéressées dans les questions qui se débattent dans cette partie de l'Asie. (La France.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Sankson, inventeur de l'*Harmonica* de bois, vient d'arriver en notre ville. Il se propose de donner incessamment un concert dans la salle de la Mairie.

Les journaux ont longtemps retenti des merveilles opérées par l'artiste sur cet instrument. L'*Harmonica*, composé de 24 morceaux de bois, est placé sur quatre coussinets de paille, disposés parallèlement sur une table dont les pieds sont supportés par des verres. M. Sankson, armé de deux tiges de fer, frappe sur ces étranges corps sonores, et en tire des sons qui étonnent par leur justesse et leur netteté. L'effet est aussi attrayant que merveilleux.

tez-moi de croire que la Providence, et non le hasard, a conduit ici vos pas, au moment où je m'y trouvais, attendant votre père... Mademoiselle, le malheur qui vous frappe m'atteint, par contre, dans la modeste condition où j'étais auprès de M. Delapalme... Dans quelques jours, demain peut-être, il me faudra m'éloigner tristement de ce pays, qui m'était devenu cher, moins par le bon accueil et les avantages que j'y ai trouvés, que par les larmes que j'y ai répandues... Mademoiselle, Dieu m'est témoin que je n'aurais jamais osé vous faire l'aveu qui se presse sur mes lèvres, si la fortune eût continué de vous sourire, car j'aurais craint de me voir prêter des sentiments indignes d'un honnête homme... Je puis donc, sans être accusé de rechercher votre fortune, oser vous ouvrir mon cœur... Mademoiselle Edmée, je vous aime... depuis le jour où j'eus l'honneur de vous faire danser à la fête patronale d**.

— Monsieur Valentin... je rends justice... à la délicatesse de vos sentiments; mais je ne puis continuer de vous entendre...

— Oh! pitié, mademoiselle... au nom du Ciel! Un mot encore, de grâce... Oh! ne vous méprenez pas, je vous en prie, sur le doux aveu que je viens de vous faire... Vous êtes toujours à mes yeux mademoiselle Delapalme la vénérée, la noble fille du plus honnête homme que je connaisse, et je me considère toujours, à votre égard, comme le modeste auxiliaire de votre père. La distance qui nous sépare, dans votre prospérité, n'a pas cessé de subsister. Vous m'apparaissez toujours sur une hauteur inaccessible à mon pauvre cœur... Je ne

sollicite donc pas le doux octroi de votre main, car je sais que mon humble condition ne me permet pas de lever les yeux sur vous. Mais c'était un doux besoin de mon cœur de s'ouvrir à vous, mademoiselle, et de se reconnaître votre *bien d'amour*... Merci, oh! merci de m'avoir écouté jusqu'au bout... Peut-être, — (Oh! ne prenez pas à offense mes paroles.) — peut-être me deviez-vous cette faveur... après avoir lacéré les vers que vous m'aviez fait l'honneur de me demander...

— Lacéré... dites-vous!

— Mon sonnet a été lacéré et jeté au vent, et vous, seule...

— Oh!...

— Vous pleurez! J'ai tort... puisque mes paroles vous arrachent des larmes... Mais alors comment expliquer?... car le fait est patent.

— Le fait...

— Voici le sonnet lui-même!

— Ah!!!

— Une seule main, la vôtre, a pu... l'enlever de votre album...

— L'enlever!... Pourquoi user d'un nom impropre à traduire votre pensée, ne pas dire l'arracher?...

— Le respect a tenu le mot dans mon cœur...

— C'est un devoir, pour la bouche, de proférer le mot qui est dans le cœur...

— O mademoiselle, donnez-moi une raison de cette lacération, qui m'a fait tant souffrir, et je vous croirai aveuglément... Oh! je ne demande pas mieux que de vous croire, allez... Mais parlez, je vous en conjure...

Nous sommes convaincus que tous les amateurs de musique voudront entendre M. Sankson, et voir un instrument si ravissant sous ses doigts.

Du reste, M. Sankson ne se recommande pas seulement par son talent, il a encore l'appui des plus grands maîtres, et il est porteur des attestations les plus flatteuses décernées par les Rossini, Gallenberg, Mayerbeer, Chérubini, Paër, Paganini et mille autres.

On nous adresse la notice suivante :

Le vendredi 31 octobre 1862, à Saumur, après plusieurs jours d'un travail assez difficile et encore plus périlleux, fut descendue, sans le moindre accident, du campanille élevé du portail de l'église de Saint-Pierre, la cloche nommée François.

C'était en exécution d'un projet de changement arrêté en assemblée municipale, et provoqué par M. le curé de Saint-Pierre.

Elle s'est trouvée, mise à terre et vue de près, à l'étonnement général, peser 3,509 livres, et dans des conditions de fonte ou d'alliage, et d'un module ainsi que d'une figure tout à la fois des plus satisfaisants.

L'on a jugé de suite ou du moins espéré que, par ses mâles et justes accents, elle rendra, à l'avenir, plus de services encore que l'on ne s'en était promis d'abord, quand, une fois, elle aura pris dans la grande tour de l'église une place meilleure et plus sortable.

Elle sera remplacée par un nouveau timbre qui, hors de doute, sera désormais moins gêné qu'elle ne l'était, par son ample volume, dans l'étroit et trop juste campanille ou cylindre qui la tenait fixe et immobile.

Par la légende qui décore son front, elle nous retrace elle-même, comme avec complaisance, en caractères jadis de mode et magnifiques, sur deux lignes prolongées dans toute la circonférence, et son origine, et son âge, et son prix, et son nom imposé, c'est à-dire, de cette manière, toute une partie de son histoire : « Je suis à tous, y dit-elle naïvement, des deniers communs faite de cette ville mil cinq cent trente neuf. » Elle ajoute : « Au mois de mai, je fus l'œuvre parfaite nommée François, pesant trois mille cinq cent neuf livres. » (Ce qui n'est pas ici, on le pense bien, d'un poids léger ni d'une mince valeur.)

Les connaisseurs observent qu'outre ses gracieuses et exactes proportions, elle est d'un métal exquis, sorte de garantie de la supériorité du son et de l'harmonie de sa voix, et sa date est celle des plus belles cloches de France.

Elle est aux armes de France et de la ville, reproduites plusieurs fois dans tout le contour sur la large platebande dont elle est ceinte.

Sa couronne, ceintée de six diadèmes aboutissant à une forte boucle centrale et surélevée, est remarquable; en d'autres termes, ses anses, à figure de lion, placées, en manière de nœud ou de perle, à chaque angle sortant ou principale courbure, sont admirablement composées; aussi

— Je ne puis vous donner la raison du fait dont il s'agit... Mais un jugement a été porté par vous, à mon détriment, dans votre pensée, sur ce fait et j'ai le droit d'exiger que justice me soit rendue... Cette justice, je ne puis l'attendre que du temps, car la lumière ne peut se faire en ce moment. Veuillez donc mettre vous-même votre poésie sous enveloppe, la cacheter à la cire et me permettre de sceller ce pli, du cachet d'améthyste de ma bague, pieux souvenir de ma mère... C'est vous dire, monsieur, que le désir que je vous exprime est chose grave et sérieuse...

— Voici l'enveloppe et voici la cire amollie, mademoiselle. Veuillez y apposer votre cachet!

— C'est un camée, représentant sainte Rosalie, patronne de ma mère... Conservez cette enveloppe, monsieur, et jurez-moi d'en respecter le cachet.

— Je le jure!

— Que Dieu vous entende... Peut-être un jour vous prierai-je de rompre ce cachet et alors vos yeux s'ouvriront à la lumière de l'esprit et justice sera faite...

— Mon Dieu...

— Un jour, peut-être, ai-je dit... Dans tous les cas, la mort delie des serments de la nature de celui prêté par vous... Et ma mort peut être prochaine...

— Oh! vous me tuez... vous me tuez...

(La suite au prochain numéro.)

leur noble et fort assemblage fait-il plaisir à tous. Un léger cercle de fleurs-de-lis, petites et délicates, posées de champ, sans nombre, côte-à-côte, jeté en façon de diadème ou de collier, sépare le timbre ou cerveau du reste.

Plusieurs filets légers et bien marqués, horizontalement conduits, à des distances variées, sur le tout, y compris la conoïde et les interlignes de l'inscription, contribuent également à l'élégance de cette parure.

Les faissures restent nues, toutes à peu près, et plaisent davantage à la vue par leur surface unie.

Ce n'est pas que, plus bas, à l'approche des bords, assez au-dessus des pincés, pour achever l'œuvre, une longue série de grappes de raisin et de pampres liés au sarment, élégante broderie, délicate bordure, ne forme, avec le concours d'autres gracieux filets, une noble et large bande, qui, simple et majestueuse, se déroule dans tout le circuit et le couvre jusqu'à son plus grand diamètre.

Mais sa marque la plus distinctive, son ornement suprême est cependant la croix que l'on voit mêlée aux armes de France et de cette ville : cette croix fleurdéliée et répétée, reste toujours son premier et le plus incontestable, comme le plus beau titre de sa noblesse : elle le sait bien, puisqu'elle ne nous dit rien qu'au nom de ce signe sacré.

Heureuse l'idée qui a fait proposer et accueillir, en conseil compétent, cet opportun déplacement et l'inévitable et bien placée dépense qu'il occasionnera !

Quelque chose veillait, ce semble, d'abord à la conservation de cet objet précieux, et ensuite à ce qu'il nous vint en aide au temps de la détresse.

(Depuis bientôt un siècle, des sept cloches dont le son élevé et harmonieux s'étendait au loin, l'église de Saint-Pierre est réduite à une seule bien simple, du poids de 1,111 livres, et qui est à peine entendue de toute la paroisse.)

A une époque de douloureuse mémoire, cette cloche, dite François, échappa à la dévastation universelle, par le brevet, de nécessité dans ce cas, de sécularisation, qui lui fut donné, à cause de l'horloge ou d'utilité publique.

D'avance, en 1784, on s'était aperçu à temps que le campanille reconstruit, est-il probable, peu de temps après la première et grande chute de tout le frontispice, fléchissait de nouveau sous le poids qu'il portait, et ne donnait plus de lui-même de garantie de solidité ; alors, pour la sûreté commune, il fut renouvelé et reconstruit tel que nous le voyons aujourd'hui. (Archives municipales.)

L'année 1674 fut celle de l'accident dont on vient de parler ; accident non plus prévu, cette fois, mais non moins sérieux. En effet, le premier dimanche d'avent, 2 décembre de cette année 1674, après le sermon et les vêpres, tandis qu'il y avait encore du monde dans l'église et même sur le parvis qui, à cette époque, était très-petit, le portail avec une partie de la voûte qui y était jointe, croula en entier tout à coup ; mais d'une manière si surprenante et si heureuse tout ensemble, dit l'auteur du récit, que personne ne fut blessé et que la cloche de l'horloge avec la lanterne qui couronnait cette partie de l'édifice, tomba avec les débris sans se casser. (BERNARD DE HAUMONT, manuscrit de la bibliothèque de la ville.)

Lors de cette ruine, poursuit-il, les mouvements de l'horloge et l'orgue qui joignaient le frontispice, à main gauche en entrant, n'en furent point endommagés, non plus que la statue de saint Cristophe qui était à la main droite sous cette voûte. (A)

A cette époque de foi sincère et agissante, le mal fut bientôt réparé. On mit la main à l'œuvre, et le portail qui était décoré à l'antique et de plusieurs figures de Saints telles qu'on en voit aux belles églises du vieux temps, fut remplacé par celui moderne, où l'on a gravé cette inscription heureuse *Firmior ex lapsu*.

Et ce qu'il y a, en cela, de non moins surprenant, continue le même auteur, c'est que M. le marquis de Dangeau, petit-fils de M. du Plessis Mornay, ennemi déclaré des autels et des églises, étant à Saumur lorsqu'on commençait cet ouvrage, y mit la première pierre avec grande cérémonie le 15 août 1675. (Neuf mois à peine après cette grande chute.)

C'est qu'effectivement les descendants de ces

(A) Cette statue, plus colossale que celle du même Saint de l'église de Notre-Dame de Paris, vrai chef-d'œuvre, admiré des voyageurs et les délices des habitants, a péri en 1793, sous les coups des nouveaux briseurs-d'images.

fauteurs de la prétendue Réforme, tels que les Cappel, Duncan, Le Fèvre, Druet, professeurs illustres d'ailleurs, et Mornay, leur chef, ne tardèrent pas, héritiers des talents de leurs pères, pour un meilleur usage, à sentir le vide de la secte et à rentrer dans le sein de l'Eglise.

Cette cloche donc, fondue en 1539, à laquelle trois siècles et plus ont payé, à l'habitude, leur tribut ou contingent de rouille, laquelle, loin de la rendre disgracieuse, lui a imprimé, au contraire, le sceau honorable et irrécusable de son ancienneté ; cette cloche, dis-je, déjà si intéressante pour nous, par son histoire, son origine, le sera davantage, à l'avenir, par sa nouvelle destination, car n'ayant eu jusqu'ici, depuis longtemps, de retentissement et de voix que pour nous dire les heures du jour et celles de la nuit, elle en empruntera et retrouvera, bien entendu, une plus solennelle pour nous convoquer tous dans le temple saint, pour célébrer aussi avec nous les naissances, les alliances et la délivrance de ce monde des enfants de Dieu.

N'est-il pas sensible qu'elle reprendrait, ici, ses premières fonctions et peut-être sa première place, puisqu'on voit le chapitre de Saint-Pierre, après la catastrophe de 1674, appeler à son secours les Echevins de la ville et leur exposer, à cette occasion, que l'écroulement du frontispice est de leur fait proprement, par la surcharge qu'ils lui ont nécessairement donnée en le couronnant d'un haut et lourd campanille, en l'année 1617. (Arch. municip.)

Cette cloche n'était pas là avant 1617, puisque, suivant toutes les apparences, ce donjon n'existait pas auparavant ; il ne fut achevé et elle n'y vint qu'en cette année, elle avait déjà près d'un demi-siècle d'existence et de service ailleurs.

Il est bien présumable, du moins, qu'elle n'a pas été employée toujours à ne sonner que les heures, ou comme timbre d'horloge uniquement.

Si l'on est d'accord sur la date du 15 août 1675, pour la pose de la première pierre de la nouvelle façade de l'église de Saint-Pierre, on ne l'est pas également sur celle précise de la chute de l'ancienne.

Le manuscrit de Bernard de Haumont fixe cette dernière au premier dimanche de l'avent, sans marquer l'année.

M. Bodin n'enonce, non plus, qu'au premier dimanche de l'avent, et fin du XVII^e siècle.

Une note de la préfecture d'Angers la rapporte au 6 décembre 1674, sans autre énonciation.

Ne pouvons-nous pas, dans ce cas, adopter celle du 2 décembre 1674, puisque le premier dimanche de l'avent en 1674, était certainement le 2 décembre, comme l'on peut s'en convaincre par la Table temporaire des fêtes mobiles, de ce temps, tandis que le 6 décembre n'était que le jeudi de cette même première semaine d'avent en 1674.

Cette cloche ancienne de l'église de Saint-Pierre, âgée de 325 ans, a-t-elle été baptisée ? Pourquoi non, et le lui nier si elle l'affirme ? Je fus nommée François, au mois de mai, 1539 : pouvait-elle mieux dire ce que l'on cherche à savoir ? Cet aven n'indique-t-il pas une cérémonie accomplie, dans laquelle un parrain a le privilège d'imposer un nom de Saint. L'imposition de ce nom, partie importante de cette cérémonie, ne suppose-t-elle pas l'observation du reste ; et n'est-ce pas là précisément ce qu'en la matière, par tout cet ensemble, nous appelons, ici, baptême ?

La légende, munie, en tête de chaque déclaration qu'elle nous fait, du signe de la croix, de ce sceau de la Religion, ne pourrait-elle être, ici, garante de la vérité ? Un acte ainsi revêtu ne serait-il valable ni assez authentique ? Quoi de plus, et quelle autre sanction ?

+ JE SVIS A TOVS DES DENIERS COVMVNS FAICTE (armes de Saumur) DE CESTE VILLE (armes de France) MIL V^{XXX} IX (armes de Saumur).

+ OV MOYS DE MAYS SI FUT LOEVRE (armes de France) PARFAICTE (armes de Saumur) NOMMEE FRANCOIS PESANT III MIL V^{NEUF}

Comme il n'y a que deux lignes occupant tout le contour de cette cloche, chacune mise en relief séparément sur deux anneaux ou cercles, l'un à l'autre superposés, il s'ensuit que la croix se trouve en chaque lieu, commencement et fin tout à la fois.

Il faut considérer qu'un certain nombre de cloches assurément bénites au temps passé, n'en offrent aujourd'hui aucune trace et n'en ont même jamais porté l'empreinte ou la marque. Que d'au-

tres fois, quand elles sont revêtues de quelques caractères indicateurs, il n'y est fréquemment fait mention ni de parrain ni de marraine.

Qu'aussi bien, à l'époque susdite (de 1539), dans l'administration elle-même du sacrement de baptême, par le cérémonial en usage, les parrains excluaient les marraines, et réciproquement.

Il est bien probable que celle-ci a pris le nom de son parrain ; et ce parrain n'aura pas été indifféremment pris parmi les habitants. Alors, à Saumur, de 1532 à 1540 (et la fonte de la cloche est de 1539), François Migon était, suivant les titres portés dans les actes publics, lieutenant-général à Saumur et au ressort pour le Sénéchal d'Anjou ; ou encore, et plus simplement, Sénéchal de Saumur et Maire perpétuel. — A tout Seigneur tout honneur.

Il faut savoir, en plus, qu'il n'existe point de registres de baptêmes faits dans l'église de Saint-Pierre, à cette époque ; les plus anciens qui nous soient parvenus sont de 1574, c'est-à-dire 32 ans, après la fonte de la cloche (B).

Elle a de hauteur 4 mètre 12 cent. ; la hauteur des anses ou de sa couronne est de 25 cent. ; son diamètre, pris dans la plus grande largeur, les bords y compris, est de 1 mètre 35 cent. ; l'épaisseur de la cloche est de 12 et 13 cent. ; celle de ses bords, où porte le battant, est de 9 cent.

Elle est entourée, comme nous l'avons dit, de plusieurs moulures, filets et platebandes ; le fleuron et les caractères de la légende en sont remarquables. J. B.

(B) A supposer que les cérémonies n'auraient pas été accomplies après la mise en fonte de la cloche, ce serait trop s'écarter du but qu'on a évidemment eu en vue dans cette entreprise coûteuse, ou faire injure d'autre façon, à des temps trop catholiques.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Son Exc. le ministre des finances a décidé, le 17 octobre dernier, que les détenteurs de papiers débités par l'Administration ou frappés du timbre extraordinaire antérieurement au 15 juillet 1862, et restés sans emploi, seront admis jusqu'au 30 novembre courant inclusivement, à les présenter au contre-timbre, soit à l'atelier général du timbre à Paris, soit au bureau du timbre à Angers, rue des Jardins, moyennant le paiement des suppléments de droit résultant de la loi du 2 juillet 1862.

On remarquera que ces papiers ne peuvent être échangés contre d'autres de même valeur, et qu'il ne s'agit pas, d'ailleurs, de papiers destinés aux effets de commerce ; pour les papiers de cette dernière espèce, les droits de timbre n'ont pas été modifiés.

Pour chronique locale : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La journée est féconde en nouvelles importantes, la plus grave est incontestablement celle que nous apporte le télégraphe de Londres, relative au rejet, par l'Angleterre, de la médiation, proposée par la France et acceptée par la Russie, dans les affaires d'Amérique.

Le général Grivas est mort. Il est mort au moment où le gouvernement provisoire, pour l'enlever à l'opposition républicaine, venait de le nommer commandant en chef de l'armée grecque. (La France.)

M. SICARD, CHIRURGIEN-DENTISTE à Tours, rappelle à sa nombreuse clientèle, qu'il sera à Saumur le 1^{er} samedi de chaque mois, Hôtel Budan. (543)

Le Journal *La France* vient de conquérir une situation qui est sans précédents dans la Presse. Dès ses débuts, c'est-à-dire en moins d'un mois, son tirage normal s'est élevé à 12,000 et depuis, il n'a pas cessé de s'augmenter quotidiennement.

Ce succès explique suffisamment les attaques dont *La France* a été l'objet de la part de tous les grands journaux de Paris, sans exception aucune. Il donne en même temps la mesure de sa valeur.

Fondé par une réunion de Sénateurs, de Députés, de Membres de l'Institut, de Professeurs éminents des Facultés, d'Agronomes et de Propriétaires fonciers, le Journal *La France* traite à fond, et au jour le jour, aussi bien les questions politiques que toutes celles qui se rattachent aux grands intérêts matériels du pays.

Les principes franchement libéraux et sagement conservateurs qui président à la direction politique du Journal, sont exposés dans des lettres que M. le vicomte de la GUÉRONNIÈRE, sénateur, adresse au Rédacteur en chef de *La France*. Deux de ces lettres, traitant de la *Politique intérieure* et de la *politique extérieure*, ont déjà paru. Quatre autres sont annoncées ; en voici les titres : L'ABANDON DE ROME, — de la LIBERTÉ DE LA PRESSE, — des RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT — de la LIBERTÉ DANS LES ÉLECTIONS. La première (*L'Aban-*

don de Rome) a paru le 5 et le 6 septembre. Les autres suivront.

L'Economie sociale et politique, la Statistique, les Sciences pures et appliquées, les Théâtres, la Chronique des salons et du monde en général, etc., etc., ont des rédacteurs spéciaux et de premier ordre.

Chaque jour un BULLETIN AGRICOLE, INDUSTRIEL et COMMERCIAL résume le mouvement des principales places, la situation exacte des cours d'une manière tout-à-fait exceptionnelle, en ce sens, par exemple, que très-souvent **La France**, qui paraît à 4 heures, donne, outre les cours quotidiens de la place de Paris la veille, ceux de l'après-Bourse et du jour même à midi; elle donne encore, et cela très-souvent, des dépêches de Liverpool, de Manchester, du Havre, de Mulhouse, de

Marseille, de Bordeaux, etc., etc., datées du matin et même de 2 heures du soir.

Ce qui précède n'est plus un programme, c'est un fait accompli: les preuves sont faites et LA FRANCE est en mesure de les continuer. Malgré une situation aussi exceptionnelle, les prix d'abonnement sont à peu près les mêmes qu'aux autres journaux.

Pour les départements, ils sont de :

TROIS MOIS..... 16 FRANCS.
SIX MOIS..... 32 —
UN AN..... 64 —

S'adresser : chez tous les Libraires, aux bureaux de poste ou au siège du Journal LA FRANCE, 40, Faubourg-Montmartre, à Paris.

Les annonces sont reçues : Et aux bureaux du Journal, et chez M. Dupont, régisseur des annonces de LA FRANCE et de l'OPINION NATIONALE, rue Coq-Héron, n° 5, à Paris.

BOURSE DU 11 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 70 40.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 25

BOURSE DU 12 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 70 60
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 98 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION

A la barre du tribunal de Saumur, LE SAMEDI, 29 novembre 1862, A MIDI,

D'une MAISON, située rue du Puits-Neuf, N° 21;

D'une MAISON, située rue Saint-Jean, N° 13;

Et d'un JARDIN, situé rue des Boires, contenant environ 5 ares 50 centiares, renfermé de murs, joignant M. Bellancourt.

Le tout à Saumur, et dépendant de la communauté et des successions de feu Jean Delaitre, en son vivant marchand, cordonnier, et feu Léonie Rocher, sa veuve.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le sept août 1862,

A la requête de la d^{lle} Eugénie Delaitre, sans profession, assistée de M. Napoléon Lotz, curateur à son émancipation, tous deux demeurant à Bourgueil, ayant pour avoué M^e Chedeau;

En présence de M^{lle} Pauline Delaitre, religieuse, demeurant à la Pommeraié, co-légitime, ayant M^e Labiche pour avoué.

Les d^{lles} Delaitre, héritières sous bénéfice d'inventaire.

1^{er} lot. Maison du Puits-Neuf, mise à prix: 2,600 fr., et la charge de 600 fr. de rente viagère.

2^e lot. Maison rue St-Jean, mise à prix: 1,400 fr., et la charge de 300 fr. de rente viagère.

3^e lot. Le jardin des Boires, mise à prix: 500 fr.

Dressé à Saumur, le 4 novembre 1862. CHEDEAU.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Le dimanche 30 novembre 1862, à midi, en l'étude de M^e VERNEAU, notaire à Vernoi,

VENTE

PAR ADJUDICATION

D'UNE MAISON

Située à Vernoi,

Joignant Malherbe, Bourguignon et Letourneau,

Sur la mise à prix de 2,700 fr.

Vente poursuivie par Joséphine Sabourin, veuve de François Chasles, demeurant à Saumur, ayant M^e Chedeau pour avoué,

Contre Pierre Chasles, cultivateur au Chêne-Vert, commune de Breil, subrogé-tuteur de Joséphine, François et Charles Chasles, ayant M^e Coulbault pour avoué.

En vertu d'un jugement du tribunal de Saumur, du 28 août 1862. (556) CHEDEAU.

Etude de M^e RIOBÉ, huissier à Gennes.

VENTE MOBILIERE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, que le DIMANCHE 16 novembre 1862, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e RIOBÉ, huissier à Gennes, à la vente de meubles, effets mobiliers et marchandises du sieur Jean Taugourdeau, cultivateur, et dame Modeste Veau, son épouse, demeurant ensemble commune de Gennes, consistant en meubles, vache, chevaux, rouleau et autres.

On paiera comptant. (557)

Etude de M^e PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS,

Ayant appartenu aux époux Dubois, et situés dans les communes de Brézé, Saint-Just-sur-Dive et Saint-Cyr-en-Bourg.

Ces biens consistent en :

1^{re}. Commune de Brézé.

1^o Une maison avec ses dépendances, grande cave, et 2 hectares de vigne en clos des Carmes, au bourg de Brézé.

2^o Cinq hectares 50 ares de vigne et terre en luzerne, au même bourg, dits les Arboises; en face de la maison.

3^o Quatre-vingt-treize ares 50 centiares de vigne et terre, au Grand-Clos.

4^o Vingt-deux ares 60 centiares de vigne, en Bouriennes.

5^o Quarante-neuf ares 50 centiares, à la Voie-Forte.

6^o Seize ares 50 centiares, à la Fontaine et Soutiron.

7^o Treize ares de vigne, à la Bâte.

8^o Onze ares de terre, au même lieu.

2^{me}. Commune de Saint-Just.

9^o Un pré, dit le Marais, bien planté de peupliers et osiers, contenant 5 hectares 50 ares environ.

10^o Deux prés, dans la prairie de Mollay, contenant 60 ares 50 centiares.

3^{me}. Commune de Saint-Cyr.

11^o Deux hectares de bois, aux Perrières-l'Abbesse.

12^o Deux hectares de bois, aux Riasses.

13^o Soixante ares 50 centiares de bois-taillis, au Potteau-l'Array à la Bouchardière.

14^o Seize ares de vigne rouge, aux Gabbes.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PATOUEILLE, notaire.

A VENDRE

Par balises et par lots,

Le dimanche 16 courant et les mardis et vendredis suivants,

LA GRANDE COUPE

DU BOIS DE POCÉ.

On trouvera de bon bois de chauffage, de la brande (bruyère) et de l'ajonc pour les vignes.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois, à Saumur. (558)

A VENDRE

TRES-BEAUX COTRETS à prix réduit.

S'adresser, pour les visiter et en traiter, au sieur Michel Paimparé, au magasin de M. Boutet-Bruneau, rue du Petit-Versailles, ou à M. Boutet-Bruneau, levée d'Enceinte. (558)

A VENDRE

BOUTEILLES de toutes formes. S'adresser à la verrerie de St-Hilaire. (526)

ARBRES CHAMPÊTRES

A HAUTE TIGE

A VENDRE

Sur la terre de Nazé, commune de Vivy.

S'adresser au château de Nazé pour les voir et traiter s'il y a lieu.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la St-Jean,

DEUX MAISONS, avec magasins, écuries, remises et greniers, le tout dans un seul tenant, sur les Ponts, maison Duvau-Girard fils. (447)

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécole, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

LA FRANCE

Politique, Scientifique et Littéraire.

Une association, composée de membres du Sénat, du Corps-Législatif, des Conseils généraux, des Chambres de commerce, de propriétaires et d'industriels, s'est constituée par acte authentique devant M^e Mocquard, notaire à Paris, pour la fondation d'un grand journal quotidien, sous le titre de LA FRANCE politique, scientifique et littéraire.

Le capital, divisé en quatre-vingts parts de dix mille francs chacune, est entièrement souscrit. M. D. POLLONNAIS, membre du Conseil général des Alpes-Maritimes, est Directeur-Gérant.

Les principes franchement libéraux et sagement conservateurs qui président à la direction du nouveau journal, ont été exposés dans un travail de M. le vicomte de LA GUÉRONNIÈRE, Sénateur, sur la politique intérieure et extérieure.

LA FRANCE a associé, dans sa collaboration, aux écrivains politiques et littéraires les plus compétents, des Sénateurs, des Députés, des membres de l'Institut et plusieurs professeurs éminents de nos Facultés.

Ce journal paraît le soir et est imprimé dans le format des plus grands journaux en caractères entièrement neufs.

On s'abonne aux Bureaux du journal LA FRANCE, n° 10, Faubourg Montmartre. — Envoyer un mandat sur la poste ou sur Paris, à vue, à l'ordre du Directeur-Gérant. — On s'abonne aussi chez tous les Libraires et aux Bureaux des Messageries.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

| PARIS : | | DÉPARTEMENTS : | |
|-----------------|-----------|-----------------|----------|
| 3 mois. | 43 fr. 50 | 3 mois. | 16 fr. » |
| 6 mois. | 27 » | 6 mois. | 32 » |
| 1 an. | 54 » | 1 an. | 64 » |

Pour l'étranger, ajouter les frais de poste au prix de l'abonnement.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,